

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2021

Version: 1

Révision: 12.07.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **DIESEL ANTIFREEZE**
- **Code du produit:** 98400002
- **UFI:** 6XX3-Q0WV-M00J-WX1Y
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Étape du cycle de vie**
 - C Utilisation par les consommateurs
 - PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- **Secteur d'utilisation**
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
 - SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Catégorie du produit** PC13 Carburants
- **Emploi de la substance / de la préparation** Additif
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**

ZEP ITALIA SRL
Piazzale Luigi Cadorna, 2
20123 Milano (MI) - Italy;
Via Nettunense Km. 25.000
04011 Aprilia (LT) - Italy
T: +39.06.926691
F: +39.06.92747061
@: tecnico@zepeurope.com
Site: www.zep.it

ZEP Industries BV
Vierlinghweg 30
4612 PN Bergen op Zoom
The Netherlands
Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117
Fax: (NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395
@: info@zepbenelux.com

Distribué au Royaume-Uni par:

ZEP UK Ltd
Tanhouse Lane
Widnes Cheshire, WA8 0RD
United Kingdom
Tel: +44 (0)151 422 1000
Fax: +44 (0)151 422 1011
@: info@zep.co.uk
web: www.zep.co.uk
- **Service chargé des renseignements:**

Customer Service
NL: Tel: + 31 164 250 100 Fax: + 31 164 266 710
B: Tel: +32 2 347 0117 Fax: +32 2 347 1395
IT: Tel: +39 069 266 91 Fax: +39 06.927 470 61
UK: Tel: +44 151 422 1000 Fax: +44 151 422 1011
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel : 01 45 42 59 59
BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245
LUX: (+352) 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Carc. 2	H351 Susceptible de provoquer le cancer.
STOT SE 3	H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Asp. Tox. 1	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 2	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

BE

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2021

Version: 1

Révision: 12.07.2021

Nom du produit: **DIESEL ANTIFREEZE**

(suite de la page 1)

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

GHS08

GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Hydrocarbure, C10, aromatiques
naphtalène
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)
- **Mentions de danger**
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **2.3 Autres dangers**
Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

Numéro CE: 918-811-1 Reg.nr.: 01-2119463583-34-0000	Hydrocarbure, C10, aromatiques Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 STOT SE 3, H336	50-75%
CAS: 64742-94-5 EINECS: 265-198-5 Numéro index: 649-424-00-3 Reg.nr.: 01-21194635588-34-xxxx	solvant naphta aromatique lourd (pétrole) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 STOT SE 3, H336	≥10-<25%
CAS: 91-20-3 EINECS: 202-049-5 Numéro index: 601-052-00-2 Reg.nr.: 01-2119561346-37-xxxx	naphtalène Flam. Sol. 2, H228 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Acute Tox. 4, H302	2,5-5%
CAS: 95-63-6 EINECS: 202-436-9 Numéro index: 601-043-00-3	1,2,4-triméthylbenzène Flam. Liq. 3, H226 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	≥0,25-<1%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

BE

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2021

Version: 1

Révision: 12.07.2021

Nom du produit: DIESEL ANTIFREEZE

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 4)

BE

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2021

Version: 1

Révision: 12.07.2021

Nom du produit: DIESEL ANTIFREEZE

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 91-20-3 naphthalène

VL Valeur momentanée: 80 mg/m³, 15 ppm
 Valeur à long terme: 53 mg/m³, 10 ppm
 D:

CAS: 95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène

VL Valeur à long terme: 100 mg/m³, 20 ppm

· DNEL

Hydrocarbure, C10, aromatiques

Oral	DNEL Long term-systemic	7,5 mg/kg human/day (des consommateurs)
Dermique	DNEL Long term-systemic	7,5 mg/kg human/day (des consommateurs)
		12,5 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)
Inhalatoire	DNEL Long term-systemic mg/m ³	32 mg/m ³ (des consommateurs)
		150 mg/m ³ (travailleur/ouvrier)

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
Protection respiratoire recommandée.
Filtre AX
- **Protection des mains:**
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile
 Gants en PVA

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2021

Version: 1

Révision: 12.07.2021

Nom du produit: DIESEL ANTIFREEZE

(suite de la page 4)

· Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique

Liquide

· Couleur:

Jaune clair

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

154 °C

· Inflammabilité

Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

0,8 Vol %

· Supérieure:

6 Vol %

· Point d'éclair

>61 °C

· Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· pH

Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique

Non déterminé.

· Dynamique:

Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau:

Insoluble

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C:

5,4 hPa

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C:

0,88 g/cm³

· Densité relative.

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme:

Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'inflammation:

>235 °C

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques:

88,25 %

· Swiss VOC:

87,90 %

· Changement d'état

· Vitesse d'évaporation.

Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles

néant

· Gaz inflammables

néant

· Aérosols

néant

· Gaz comburants

néant

· Gaz sous pression

néant

· Liquides inflammables

néant

· Matières solides inflammables

néant

· Substances et mélanges autoréactifs

néant

· Liquides pyrophoriques

néant

· Matières solides pyrophoriques

néant

· Matières et mélanges auto-échauffants

néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

néant

· Liquides comburants

néant

· Matières solides comburantes

néant

· Peroxydes organiques

néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

(suite page 6)

BE

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2021

Version: 1

Révision: 12.07.2021

Nom du produit: DIESEL ANTIFREEZE

(suite de la page 5)

· Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbure, C10, aromatiques

Oral	LD50	2.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rabbit)
	LC50	>4.688 mg/l (Rat)
		Inhalative

CAS: 64742-94-5 solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

Oral	LD50	3.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>3.000 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	>3.800 mg/l (Rat)

CAS: 91-20-3 naphtalène

Oral	LD50	5.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (Rat)

CAS: 95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène

Oral	LD50	>3.500 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	3.160 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	18 mg/l (Rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

BE

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2021

Version: 1

Révision: 12.07.2021

Nom du produit: DIESEL ANTIFREEZE

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Hydrocarbure, C10, aromatiques

EL50 (48 h) ≥ 3 - ≤ 10 mg/l (Daphnia magna (water flea))

CAS: 95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène

EC 50 / 48 h 3,6 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque: Toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

La substance est dangereuse pour l'environnement.

Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

-

· Catalogue européen des déchets

HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

HP7 Cancérogène

HP14 Écotoxique

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA

UN3082

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Hydrocarbure, C10, aromatiques, NAPHTALÈNE BRUT)

· IMDG

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C10, aromatic, <1% naphthalene, NAPHTHALENE, CRUDE), MARINE POLLUTANT

· IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C10, aromatic, <1% naphthalene, NAPHTHALENE, CRUDE)

(suite page 8)

BE

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2021

Version: 1

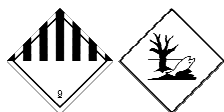
Révision: 12.07.2021

Nom du produit: DIESEL ANTIFREEZE

(suite de la page 7)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



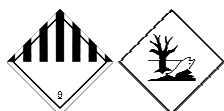
· Classe

9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

· Étiquette

9

· IMDG, IATA



· Class

9 Matières et objets dangereux divers.

· Label

9

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

III

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement :
naphthalène

Oui

· Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

90

· No EMS:

F-A,S-F

· Stowage Category

A

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

-

· Remarques:

Emballages contenant 5L / kg ou moins de produit ne nécessitent pas d'étiquetage comme dangereux pour le transport.

· Chiffre/lettre:

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

5L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (HYDROCARBURE, C10,
AROMATIQUES, NAPHTALÈNE BRUT), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR – RID - IMDG - IATA;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

(suite page 9)

BE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2021

Version: 1

Révision: 12.07.2021

Nom du produit: **DIESEL ANTIFREEZE**

(suite de la page 8)

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.· **Pictogrammes de danger**

GHS07

GHS08

GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hydrocarbure, C10, aromatiques

naphtalène

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

· **Mentions de danger**

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Directive 2012/18/UE**· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.· **Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t**· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**· **Directives techniques air:**

Classe	Part en %
NK	75,9

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

(suite page 10)

BE

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2021

Version: 1

Révision: 12.07.2021

Nom du produit: DIESEL ANTIFREEZE

(suite de la page 9)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Méthode de calcul

· **Service établissant la fiche technique:** Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service

· **Contact:** Nederland: Afdeling klantenservice / Belgique: Afdeling klantenservice

· **Date de la version précédente:** 12.07.2021

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

WELL: The highest acceptable concentration

IOELV: Indicative occupational exposure limit values

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Flam. Sol. 2: Matières solides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

BE

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2021

Version: 1

Révision: 12.07.2021

Nom du produit: DIESEL ANTIFREEZE

(suite de la page 10)

Annexe: Scénario d'exposition

- **Désignation brève du scénario d'exposition**
- **Secteur d'utilisation**
 - SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
 - SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- **Catégorie du produit** PC13 Carburants
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
 - Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** 5 jours de travail/semaine.
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** Liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
- **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité**
 - Conformément aux instructions d'utilisation.
 - tonnes par jour
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement** Utilisation uniquement sur un sol dur
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
 - N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures techniques de protection**
 - N'utiliser le produit que dans des systèmes fermés.
 - Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
- **Mesures personnelles de protection**
 - Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 - Gants de protection
- **Mesures pour la protection du consommateur** Assurer un marquage suffisant.
- **Mesures de protection de l'environnement**
- **Eau** Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Sol** Empêcher la pénétration dans le sol.
- **Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval** Pas d'autres informations importantes disponibles.

BE